



Problème de tabac dans les lieux publics

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 1er avril 2003

Est-il normal de supporter la fumée des fumeurs lorsque l'on va au restaurant ? Pourquoi la loi Evin n'est-elle plus appliquée ?

Merci de me répondre.

Slts

Réponse :

La loi EVIN n'est pas appliquée dans les restaurants parce que les non-fumeurs subissent majoritairement le tabagisme de leurs voisins sans se plaindre et parce que les restaurateurs profitent de cette tolérance fautive pour imposer une cohabitation contre nature et contraire à la loi.

Pourquoi cette attitude des non-fumeurs ? En partie parce que le poids social et culturel de l'image valorisante du tabagisme n'est pas encore complètement gommé, mais surtout parce que les pouvoirs publics ne permettent pas aux victimes du tabagisme passif de faire valoir leurs droits. S'ils font appel à la police ou à la gendarmerie, ils n'obtiennent jamais satisfaction et s'ils déposent une plainte devant le procureur de la République, cette plainte est presque toujours classée sans suite. Il ne reste plus que la citation directe qui est longue, coûteuse et nécessite une parfaite connaissance des procédures judiciaires. L'aide et l'accompagnement d'un avocat ou d'une association comme DNF deviennent alors presque incontournables.

Si vous suivez les recommandations que DNF vous offre dans ses conseils pratiques vous pourrez contribuer à la modification en profondeur de ces facheuses habitudes.